L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 7 MAI 1890.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les débiteurs délinquents pour taxes de ville qui doivent plus que la somme fixe de cinquante dollars ($50 00) et au-dessous de soixante-dix dollars ($70 00) pour l'année 1888.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, et plus particulièrement par la loi 85 et la loi 135 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, toutes les deux approuvées le 12 Juillet 1888, et la loi 119 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvée le 6 Juillet 1882, et par l'ordonnance No 3767 du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, adoptée le 21 Mai 1889, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 7me jour de Juin, A. D. 1890, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans en sus de la somme fixe de cinquante piastres ($50), dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1888, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 5me jour d'Août 1888, à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquents, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

AUBE, Mme GEO.—
Bill No 16. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 26 borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, Market et St-James, mesurant 37 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

AUBE, Mme GEO.—
Bill No 16. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 36, borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, Market et St-James, mesurant 47 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

BARRY, Mme PARMELIA—
Bill No 23. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 78, borné par les rues Religieuse, St-Thomas, Race et Robin, mesurant 33 pieds 7 pouces de face à la rue Religieuse sur 87 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Religieuse et Race.

APPLEGATE, MINEURS DE W. E. et ALS—
Bill No. 218. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 191, borné par les rues St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore, mesurant 35 pieds de face à la rue St-Charles sur 97 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur.

ALEXANDER, Vve GEO—
Bill No 6126. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Deux lots ou portion de terre, avec améliorations, dans le 5me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 24 et 25 dans l'ilet No 20, borné par les rues Vallette, Chestnut, Eliza et Alix, mesurant 63 pieds de face à la rue Vallette sur 120 pieds de profondeur.

AGUSTI, ANTONIO—
Bill No 2143. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 96 borné par les rues Bienville, Bourgogne, Remparts et Douane, mesurant 71 pieds de face à la rue Bienville sur 129 pieds de profondeur.

ATKINSON, Vve FRED.—
Bill No 1615. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $66 66
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 31 dans l'ilet No 253, borné par les rues Dryades, Clio, Baronne et Erato, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Dryades et Clio.

BEER, HANA B. 1/3, et B. NEUGASS 2/3—
Bill No 605. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 204, borné par les rues Baronne, Dryades, Union et Gravier, mesurant 34 pieds 10 pouces de face à la rue Baronne sur 105 pieds de profondeur.

BOUNY, EMILE—
Bill No 805. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 25 et 26 dans l'ilet No 46, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, Peters et Erato, mesurant 63 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds de profondeur.

BOUNY, EMILE—
Bill No 805. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16, 17 et 18 dans l'ilet No 493, borné par les rues Mandeville, Marigny, Marais et Urquhart, mesurant 106 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur.

BONNEMER, CHAS L.—
Bill No 821. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 293, borné par les rues Remparts, Bassin, Girod et Julie, mesurant 52 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

BONNEMER, CHAS L.—
Bill No 821. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 88, borné par les rues St-Pierre, Dauphine, Bourgogne et Orléans, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Pierre sur 75 pieds de profondeur.

BERNARD, CELESTINE J. et F. X.—
Bill No 6593. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Six lots ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans l'ilet No 101, borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Delachaise et Aline, mesurant ensemble 200 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 155 pieds 5 pouces 7 lignes d'un côté et 152 pieds 8 pouces 1 ligne de l'autre.

LIGGIO, Mme CHAS.—
Bill No 1368. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 368 borné par les rues Gasquet, Howard, Villeré et l'avenue Tulane, mesurant 31 pieds 11 pouces 10 lignes de face à la rue Gasquet sur 76 pieds 6 pouces 8 lignes de profondeur.

BLOOM, ISAAC—
Bill No 1768. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 29 dans l'ilet No 224, borné par les rues Girod, Baronne, Carondelet et Julie, mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 102 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Girod et Baronne.

BLUMERS, P. J.—
Bill No 2707. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 179, borné par les rues Dumaine, Robertson, Villeré et Ste-Anne, mesurant 27 pieds de face à la rue Dumaine sur 70 pieds de profondeur.

BANVILLE, STEPHEN—
Bill No 3039. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $54 54
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 17, borné par les rues Decatur, Chartres, Esplanade et Quartier, mesurant 22 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

BARRES, FRANÇOIS—
Bill No 4970. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un morceau ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme un morceau de terre dans l'ilet No 427, borné par les rues Egans, Andry, St-Claude et les bois, comprenant 2 arpents de face à la rue Egans sur 65 arpents de profondeur.

BERNARD, F. X.—
Bill No 5266. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $58 58
Deux lots ou portions de terre, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos — dans l'ilet No 54, borné par les rues St-Thomas, Neuvième, Chippewa et Harmonie, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Thomas sur 110 pieds de profondeur.

CHRISTENSON, L. H.—
Bill No 233. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $54 54
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 17 dans l'ilet No. 158, borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Douane, mesurant 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur 165 pieds de profondeur.

CHOPPIN, Mme R. F.—
Bill No 532. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 31 dans l'ilet No 60, borné par les rues Tchoupitoulas, Girod, Commerce et Lafayette, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 52 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.

CLINCHEY, GEO.—
Bill No 696. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 430, borné par les rues Perdido, Clara, Willow, Claiborne et Poydras, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Perdido et Clara.

CONNERS, SUC de PAT—
Bill No 991. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 253, borné par les rues Baronne, Clio, Dryades et Erato, mesurant 26 pieds de face à la rue Baronne sur 110 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Baronne et Clio.

CHESS CARLEY CO.—
Bill No 1132. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Améliorations situées dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 491, bornées par les rues Roman, Prieur, le chemin coquillé et la rue Euphrosine.

COURTNEY, MARY—
Bill No 1539. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 368 borné par les rues Gasquet, Villeré, Howard et l'avenue Tulane, mesurant 30 pieds de face à la rue Gasquet sur 76 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Gasquet et Villeré.

CONSOLIDATED SELTZER BOTTLING CO—
Bill No 2060. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre avec améliorations dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 63, borné par les rues Conti, Royale, Bourbon et St-Louis, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 156 pieds 4 pouces de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Bill No 2202. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 158, borné par les rues Villeré, Marais, Canal et Douane, mesurant 21 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Bill No 2202. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 186, borné par les rues Villeré, Robertson, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Villeré sur 100 pieds de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Bill No 2202. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 186, borné par les rues Douane, Robertson, Villeré et Bienville, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur 104 pieds 9 pouces de profondeur.

CARDEVIELLE, DR AUGUSTE—
Bill No 2505. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 44, borné par les rues Chartres, St Philippe, Royale et Dumaine, mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 71 pieds de profondeur.

DEBORE, CHARLES G.—
Bill No 1376. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $66 66
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 435, borné par les rues Canal, Claiborne, Derbigny et Cleveland, mesurant 25 pieds de face à la rue Canal sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

De CHASTEIGNE, C. L.—
Bill No 3177. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 108, borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Remparts et Quartier, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade sur 107 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur.

DANTAGNAN, GABRIEL—
Bill No 3518. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $66 66
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 378, borné par les rues Colombus, Anthony, Rempart et St-Claude, mesurant 70 pieds de face à la rue Colombus sur 120 pieds de profondeur.

DELAVIGNE, ALFRED—
Bill No 4616. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
La moitié de trois ilets ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié des ilets Nos 42, 43 et 121, bornés par les rues Tennessee, Deslonde, Peters et Royale, mesurant 137 pieds de face à la rue Tennessee sur 656 pieds de profondeur.

DUBRONS, DOMINIQUE—
Bill No 962. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 8, borné par les rues Peters, Marigny, Champs-Elysées et Decatur, mesurant 24 pieds de face à la rue Peters sur 99 pieds de profondeur.

DUMESTRE, Vve ALEXIS—
Bill No 1834. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8, dans l'ilet No. 74, borné par les rues Annonciation, Chippewa, Jackson et Philip, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces de profondeur.

ELFERT, Mme M T.—
Bill No 5635. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Deux lots et une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15, 16 et partie du lot No 17 dans l'ilet No 169, borné par les rues Chestnut, Harmonie, Coliseé et Pleasant, mesurant 80 pieds de face à la rue Chestnut sur 113 pieds de profondeur.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Bill No 2207. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 1 dans l'ilet No 159, borné par les rues Douane Bienville, Marais et Villeré, mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur 70 pieds de profondeur.

ERATH, EUGENE—
Bill No. 2528. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $52 52
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 172-173, borné par les rues Villeré, Marais, le Chemin du Bayou et la rue Esplanade, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 75 pieds de profondeur.

FOUCHER, Mme MARIE A.—
Bill No. 148. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 213, borné par les rues Carondelet, St-Charles, Erato et Clio, mesurant 38 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur.

FLEMING, J. F.—
Bill No 708. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 51, borné par les rues Julie, Peters St-Joseph et Commerce, mesurant 53 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Julie sur 65 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne et 62 pieds 11 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne, formant l'encoignure des rues Julie et Peters.

FERRIS, HENRY—
Bill No 742. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No. 123, borné par les rues Tchoupitoulas, Constance, Julie et St-Joseph, mesurant 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 90 pieds de profondeur.

FRERET, FRED'K G., RECEVEUR—
Bill No 897. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 275, borné par les rues Remparts, Dryades, Julie et Girod, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue Remparts sur 142 pieds de profondeur.

FOSTER, Mlle SUSAN—
Bill No 4324. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot de terre et la moitié d'un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 25 et la moitié du lot No 24 dans l'ilet No 123, bornés par les rues Magasin, Constance, Pleasant et Harmonie, mesurant 38 pieds 5 pouces de face à la rue Magasin sur 120 pieds 9 pouces de profondeur.

FROMHERZ, JOS.—
Bill No 4403. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $52 52
Un lot ou portion de terre avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot A dans l'ilet No 150, borné par les rues Quatrième, Camp, Magasin et Troisième, mesurant 80 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Quatrième et Camp.

FINNEGAN, W. H.—
Bill No 5239. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $80 80
Huit lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, Hurstville, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet No 10, borné par les rues Arabella, Live Oak, Laurel et l'avenue Nashville, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Arabella sur 105 pieds de profondeur.

FRAY, WM.—
Bill No. 5480. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 dans l'ilet No 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Jersey, mesurant 180 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

GRANDPRE, Mlle ELVINA A.—
Bill No. 2097. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 87, borné par les rues Orléans, Bourgogne, Dauphine et St-André, mesurant 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans sur 60 pieds de profondeur.

GRANDPRE, Mme E—
Bill No 2122. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 97, borné par les rues Remparts Bourgogne, Bienville et Conti, mesurant 26 pieds de face à la rue Remparts sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.

GALLY, H.—
Bill No 2396. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 100, borné par les rues St-Pierre, Remparts, Toulouse et Bourgogne, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Pierre sur 64 pieds de profondeur.

GENELLA, Mme CHAS—
Bill No 5126. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un ilet ou portion de terre avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme ilet No 314, borné par les rues Lyon, Perrier, Coliseé et Upperline, mesurant 49 pieds de face à la rue Lyon sur 201 pieds de profondeur d'un côté et 202 pieds de l'autre et 22 pieds de large dans le fond.

GENELLA, CHAS.—
Bill No 380. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $54 54
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et 20 dans l'ilet No 81, borné par les rues Religieuse, Richard, Tchoupitoulas et Orange, mesurant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Religieuse sur 127 pieds de profondeur.

GIRARDEY, C. E.—
Bill No 916. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $65 65
Deux lots ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 295, borné par les rues Remparts, Bassin, Poydras et Lafayette, mesurant 51 pieds de face à la rue Remparts sur 85 pieds 3 pouces de profondeur.

GOURDAIN, Mme J. V.—
Bill No 3662. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un morceau ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme un morceau de terre dans l'ilet No 5258, borné par le Gourdain tract, la levée aux bois, mesurant 1/2 arpent de face sur 80 arpents de profondeur.

GLUCK, JOHN—
Bill No 4071. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Une partie de deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme partie des lots Nos 11 et 12 dans l'ilet No 271, borné par les rues Philip, St-Denis, Dryades et Première, mesurant 60 pieds de face à la rue Philip sur 90 pieds de profondeur.

GMOETSCH, Mme GEO. W—
Bill No 4155. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 73, borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation, et Joséphine, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

HAGAN, Mlle CLARA M.—
Bill No 4716. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 298 borné par les rues Jackson, Joséphine, White et Franklin, mesurant 137 pieds de face à la rue Jackson sur 100 pieds de profondeur.

HOTCHKISS, Mlle CARRIE—
Bill No 5253. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No — dans l'ilet No 85, borné par les rues Joseph, Arabella, Jeannet et Hurst, mesurant 175 pieds de face à la rue Arabella sur 128 pieds ganes de profondeur.

HELMSTETTER, P. et EVA HUNSINGER—
Bill No 5968. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme l'ilet No 79, borné par les rues Clinton, Hillary, Deuxième et Hampson, mesurant 276 pieds de face à la rue Clinton sur 275 pieds de profondeur.

HERNANDEZ, ED.—
Bill No 1789. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 112, borné par les rues Remparts, St Claude, Ursulines et St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur.

HATTIER, HENRY J.—
Bill No 1903. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 15, 16 et 17 dans l'ilet No 342, borné par les rues Ursulines, Broad Dorgenois et St-Philippe, mesurant chaque 31 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 147 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

HOSMER, AGNES F.—
Bill No 822. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 28 dans l'ilet No 219, borné par les rues Girod, Lafayette, Carondelet et St.Charles, mesurant 24 pieds de face à la rue Girod sur 116 pieds de profondeur.

HOSMER, A. L.—
Bill No 2416. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 111 borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St-Louis, mesurant 46 pieds de face à la rue Remparts sur 67 pieds de profondeur.

HERWIG, P. F.—
Bill No 3023. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
La moitié de deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme la moitié des lots Nos 15 et 16 dans l'ilet No 18, borné par les rues St-Thomas, Harmonie, Pleasant et Levée, mesurant 45 pieds de face à la rue St Thomas sur 89 pieds de profondeur.

HANNEMAN, Mme JOHN—
Bill No 198. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 251 borné par les rues Calliope, Clio, Dryades et Baronne, mesurant 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Calliope sur 159 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur.

HANNEMAN, Mme JOHN—
Bill No 198. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $66 66
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 99, borné par les rues St Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Louis sur 63 pieds de profondeur.

HOLZ, SUC. JOS.—
Bill No 334. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 36, borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Douane et Bienville, mesurant 32 pieds de face au Passage de la Bourse sur 54 pieds de profondeur.

HOLLAND, Mme MARY—
Bill No 465. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $91 91
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13, dans l'ilet No 144 borné par les rues Constance, Magasin, Robin et Race, mesurant 51 pieds de face à la rue Constance sur [illegible] pieds de profondeur.

ISIDORE, FELIX—
Bill No 3856. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 1528, borné par les rues la Grande Route St-Jean et les rues White et Lopez, mesurant 68 pieds de face à la Grande Route St-Jean sur 159 pieds de profondeur.

JAMISON, SAMUEL—
Bill No 706. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 57, borné par les rues Fulton, Peters, Lafayette et Girod, mesurant 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Fulton sur 118 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur.

JONES, SUSAN B, et SERENE S.—
Bill No 821. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 219, borné par les rues Girod, Lafayette Carondelet et St-Charles, mesurant 22 pieds 5 pouces de face, à la rue Girod sur 116 pieds de profondeur.

JONES, SUSAN E. et SERENE S.—
Bill No 821. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 33 dans l'ilet No 234, borné par les rues Baronne, Girod, Carondelet et Julie, mesurant 25 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds de profondeur.

JUNKER, JOHN—
Bill No 980. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 445, borné par les rues Julie, Claiborne, Willow et Cypress, mesurant 77 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur.

JOBIN, THEODORE—
Bill No. 5541. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $64 64
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans l'ilet No 179, borné par les rues Constance, Upperline, Laurel et Lyon, mesurant 188 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Constance sur 125 pieds de profondeur.

KENTON, JAS. D.—
Bill No 5592. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot et partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lot No 15 ou B et partie du lot A dans l'ilet No 218, borné par la rue Delachaise, l'avenue de la Louisiane, les rues Magasin et Camp; le lot No 15 ou B mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur; la partie du lot A mesurant 17 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur.

KOONTZ, Mme W. B.—
Bill No 1460. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 17, 18 et 19 dans l'ilet No 358, borné par les rues Commune, Liberté, Gasquet et Howard, mesurant 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Commune sur 112 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne et 87 pieds 4 pouces et 5 lignes sur l'autre.

KOEPKE, GEO. A.—
Bill No 2621. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 17, borné par les rues Peters, St-Ferdinand, Decatur et Port, mesurant 44 pieds 8 pouces de face à la rue Peters sur 120 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur.

KEOGH, SUC. DE Mme MARY—
Bill No 4144. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 69, borné par les rues Félicité, St-Thomas, Ste-Marie et Chippewa, mesurant 32 pieds de face à la rue Félicité sur 142 pieds de profondeur.

KUNTZ, FRED—
Bill No 5303. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $52 52
Quinze lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 17 inclusivement dans l'ilet No 106, borné par les rues Breslau, Foucher, Edmond et Long; les lots Nos 1 à 3 inclusivement mesurant 33 pieds de face à la rue Breslau; les lots Nos 6 à 13 inclusivement mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Edmond sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos 14 à 17 inclusivement mesurant ensemble 107 pieds de face à la rue Foucher sur 149 pieds de profondeur.

LENOIR, HUGH—
Bill No 4413. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 1, 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet No 223, faisant face au Bayou St-Jean, partie inférieure; le lot No 1 mesurant 100 pieds de face au Bayou St-Jean sur 310 pieds de profondeur sur un côté et 375 pieds de l'autre côté; les lots Nos 4, 5, 6 et 7 mesurant chaque 50 pieds de face au Bayou St Jean sur 250 pieds de profondeur sur un côté et 400 pieds de l'autre côté.

LEVY, Mme JUANITA—
Bill No 4694. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $64 64
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 103, borné par les rues Ste-Marie, Annonciation, Laurel et St André, mesurant 60 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 120 pieds de profondeur.

LALLAND, JOHN B.—
Bill No 65. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 37 et 38 dans l'ilet No 123, borné par les rues Constance, Tchoupitoulas, Julie et St-Joseph, mesurant 66 pieds de face à la rue Constance sur 101 pieds 8 pouces de profondeur.

LORENZO, HENRIETTA—
Bill No 2028. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $58 58
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 145, borné par les rues Ursulines, Liberté, Marais et le Chemin du Bayou, mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur [illegible] pieds 5 1/2 pouces de profondeur.

LECONTE, R. J. et J. B.—
Bill No 2370. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 98, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et St-Louis, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 64 pieds 4 pouces de profondeur.

L'MANDRE, BAPTISTE—
Bill No 2574. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 22, borné par les rues Dumaine, Decatur, Chartres et Madison, mesurant 31 pieds de face à la rue Dumaine sur 65 pieds de profondeur.

LEMARIE, LOUIS E.—
Bill No 2777. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 178, borné par les rues Dumaine, Villeré, Robertson et St-Philippe, mesurant 36 pieds de face à la rue Dumaine sur 95 pieds de profondeur.

MALLARO, P.—
Bill No 2284. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 64, borné par les rues Royale, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant 33 pieds 2 pouces de face à la rue Royale sur 55 pieds de profondeur.

MARTIN, R.—
Bill No 2412. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 161, borné par les rues Conti, Villeré, Marais et St-Louis, mesurant 64 pieds de face à la rue Conti sur 65 pieds 3 pouces de profondeur.

MIRAMON, JEAN—
Bill No 2109. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 287 borné par les rues Miro, Galvez, Hôpital et Ursulines, mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Miro sur 118 pieds de profondeur.

MOORE, CHAS. N.—
Bill No 1256. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $54 54
Un lot ou portion de terre avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 114, borné par les rues Annonciation, Robin, Constance et Terpsichore, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

MUIR, ALEX.—
Bill No 1737. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 350, borné par les rues Liberté, Howard, Erato et Thalie, mesurant 64 pieds de face à la rue Liberté sur 100 pieds de profondeur.

MUIR, JOHN ALEX.—
Bill No 1753. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 21, 22 et 23 dans l'ilet No 326, borné par les rues Calliope, Franklin, Liberté et Euphrosine, mesurant 91 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Calliope sur 151 pieds 3 pouces de profondeur.

MARSAL, MARCELIN—
Bill No 320. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 18, 19, 20, 21, et 22 dans l'ilet No 346, borné par les rues Liberté, Howard, Cypress et Julie mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Liberté sur 134 pieds de profondeur, le lot No 21 formant l'encoignure des rues Liberté et Cypress.

MARERO, FRANK J.—
Bill No 795. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 607, borné par les rues Canal, Broad, White et Cleveland, mesurant 35 pieds 8 pouces de face à la rue Canal sur 146 pieds de profondeur.

MARX, HENRY—
Bill No 4627. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $64 64
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 181 et 182 dans l'ilet No 75, borné par les rues Chippewa, Annonciation, Philip et Soraparu, mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.

McCORMICK, THOS.—
Bill No 5928. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme ilet No 84, borné par les rues Short, Carrollton, Hampson et Deuxième, mesurant 276 pieds de face à la rue Short sur 275 pieds de profondeur.

McCONNELL, ALEXANDER—
Bill No 5930. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Douze lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 14 à 25 inclusivement dans l'ilet No 27, borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, les lots Nos 14 à 21 inclusivement mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur 130 pieds de profondeur, le lot No 22 mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 130 pieds de profondeur, et les lots Nos 23 24 et 25 mesurant 95 pieds de face à la rue Lyon sur 150 pieds de profondeur.

NEW ORLEANS, JEFFERSON AND LAKE PONTCHARTRAIN R. R. CO.—
Bill No 6449. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un morceau ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme un morceau de terre ou tracé de chemin, à partir de la Levée sur les rues Upperline à Northline, de la rue Northline au L. Pontchartrain 1849 pieds de la levée sur la rue Northline et 105 pieds sur le Lac Pontchartrain sur 16,395 pieds de profondeur.

N. O. GERMAN HOMESTEAD AND BUILDING ASSOCIATION—
Bill No 2276. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot et une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'ilet No 759, borné par les rues Claiborne, Columbus, Kerlerec et Derbigny, mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

NEY, FRED'K—
Bill No 4043. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 757, borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Claiborne et Derbigny, mesurant 34 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 106 pieds de profondeur.

O'BRIEN, JEREMIAH—
Bill No 1207. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 86, borné par les rues Religieuse, Market, St-Thomas et St-James, mesurant 64 pieds de face à la rue Religieuse sur 128 pieds de profondeur.

O'DONNELL, Mme L.—
Bill No 3861. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 29 dans l'ilet No 378 borné par les rues St-Antoine, Columbus, Remparts et St-Claude, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Antoine sur 60 pieds de profondeur.

PALMS, E. B.—
Bill No 4330. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10, dans l'ilet No 1523, borné par les rues Esplanade, Dupré, Lepage et les Marais, mesurant 64 pieds de face à la rue Esplanade sur 137 pieds de profondeur.

PAYTON, Vve W. W.—
Bill No 1247. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 111, borné par les rues Annonciation, Orange, Constance et Richard, mesurant 32 pieds de face à la rue Annonciation sur 128 pieds de profondeur.

PUCKETTE, L. Q. C.—
Bill No 5961. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'ilet No 288 borné par les rues Berlin, Chestnut, Coliseé et Milan, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur.

PORTER, MARY—
Bill No 6465. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72 dans l'ilet No 113; borné par les rues Monroe, Leonidas, Levée et Troisième; les lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds d'un côté et 84 pieds de l'autre de profondeur; le lot No 72 mesurant 46 pieds de face à la rue Monroe sur 84 pieds de profondeur.

PHILIPS, ALPHONSE—
Bill No 523. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 4, Bloomingdale, borné par les rues Front, Levée, State et la ligne de Hurstville, mesurant 296 pieds de face à la rue Front sur 300 pieds de profondeur.

PENNA, FRANCIS—
Bill No 1196. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 252, borné par les rues Dryades, Erato, Thalie et Baronne, mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

QUIRK, Mme ANDREW—
Bill No 296. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 7 et 8 dans l'ilet No 450, borné par les rues Willow, Erato, Claiborne et Thalie, mesurant 64 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur, le lot No 7 formant l'encoignure des rues Willow et Erato.

RIES, SUC. JOHN—
Bill No 973. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $61 61
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'ilet No 315, borné par les rues Johnson, Cypress, Galvez et Julie mesurant 140 pieds 9 pouces de face à la rue Johnson sur 150 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur.

REMY, LOUIS P.—
Bill No 1785. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 60, borné par les rues St Pierre, Orléans, Bourbon et Royale, mesurant 44 pieds de face à la rue St-Pierre sur 83 pieds de profondeur.

REBOUL, Vve B.—
Bill No 1819. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 85, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 32 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds de profondeur.

ROMAN CATHOLIC SISTERS OF MERCY—
Bill No 4713. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 79 dans l'ilet No 137, borné par les rues St-André, Constance, Magasin et Ste-Marie, mesurant 64 pieds de face à la rue St André sur 57 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

RONDEAU, IRENE et ZILLAH—
Bill No 6218. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 327, borné par les rues Amélia, Perrier, Coliseé et Penniston, mesurant chaque 25 pieds 2 pouces 6 1/2 lignes de face à la rue Amélia sur 108 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

RICHARDS, JNO M.—
Bill No 11. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $64 64
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 35 et 36 dans l'ilet No 46, borné par les rues Erato, Thalie, Peters et Tchoupitoulas, mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Erato sur 150 pieds 11 pouces de profondeur.

SALTER, T. S.—
Bill No 211. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 135, borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magasin, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Joséphine sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

SAMUELS, Mlles E. H., SARAH JANE et WILHELMINE C—
Bill No 23[illegible]0. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11, 12 et 13 dans l'ilet No 232, borné par les rues Tonti, Hôpital, Miro et Ursulines, les lots Nos 11 et 12 mesurant chaque 64 pieds 9 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur; le lot No 13 mesurant 35 pieds de face à la rue Hôpital sur 129 pieds de profondeur.

SCHUMERT, MARY, ou CITIZENS BANK—
Bill No 2603. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $52 52
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 93, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bienville et Douane, mesurant 23 pieds de face à la rue Bourgogne sur 129 pieds de profondeur.

SPEARING, JOS. H.—
Bill No 4619. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot et une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 et partie du lot No 15 dans l'ilet No 109, borné par les rues Jackson, Philip, Constance et Laurel, mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

STURCKEN, SUC de F. F.—
Bill No 2602. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No. 154, borné par les rues St-Louis, Conti, Marais et Liberté, mesurant 42 pieds de face à la rue St-Louis sur 124 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur.

STERRY, JAMES—
Bill No 1014. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Le fond de deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le fond des lots Nos 20 et 24 dans l'ilet No 131, borné par les rues Natchez, Gravier, Magasin et Tchoupitoulas; le fond du lot No 20 mesurant 20 pieds de face à la rue Natchez sur 8 pieds de profondeur; le fond du lot No 24 mesurant 8 1/2 pieds de face à la rue Natchez sur 58 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur.

SWARBRICK, GEO.—
Bill No 1043. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $66 66
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 29 et 30 dans l'ilet No 467, borné par les rues Roman, Prieur, Cleveland et Palmyre, mesurant 50 pieds de face à la rue Roman sur 148 pieds 5 pouces de profondeur.

SOULE, LEON J.—
Bill No 1847. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 103, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et Bourgogne, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 120 pieds de profondeur.

SOULE, LEON J.—
Bill No 1847. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 103, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et Bourgogne, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds de profondeur.

SOULE, IRENE—
Bill No 2173. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 50, borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, mesurant 42 pieds de face à la rue Chartres sur 118 pieds de profondeur.

TAYLOR, WM. G.—
Bill No 934. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 380, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Esplanade et Remparts, mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Kerlerec sur 83 pieds 1 pouce de profondeur d'un côté et 82 pieds 9 pouces et 5 lignes de l'autre.

TAYLOR, WM. G.—
Bill No 934. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No — dans l'ilet No 122 borné par les rues Prytanée, Harmonie, St-Charles et Pleasant, mesurant 70 pieds de face à la rue Prytanée sur 130 pieds de profondeur.

TEXIER, Mme A. M—
Bill No 1859. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 133, borné par les rues St-Pierre, St-Claude, Liberté et Orléans, mesurant 59 pieds de face à la rue St-Pierre sur 121 pieds de profondeur.

TREPAGNIER, JOS. T.—
Bill No 2190. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 54, borné par les rues Bourbon, Royale, Quartier et Hôpital, mesurant 52 pieds de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur.

TREPAGNIER, JOS. T.—
Bill No 2190. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 84, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Bourgogne et Remparts, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Philippe sur 160 pieds de profondeur.

TREPAGNIER, JOS. T.—
Bill No 2190. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 112, borné par les rues St-Philippe, St-Claude, Ursulines et Remparts, mesurant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue St Philippe sur 39 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur.

THEISMAN, SUC. OTTO—
Bill No 4763. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $62 62
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet No 154, borné par les rues Magasin, Camp, Septième et Huitième, mesurant 50 pieds 9 pouces et 8 lignes de face à la rue Magasin sur 109 pieds 9 pouces de profondeur.

THOMPSON, JOS. C.—
Bill No 6739. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un morceau ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme un morceau de terre entre le Coliseum de la Métairie et la ligne du Chemin de Fer du Lac Pontchartrain.

VINCENT, ED—
Bill No 536. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 243, borné par les rues Carondelet Baronne, Terpsichore et Euterpe, mesurant 32 pieds de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

VITRAC, RENE H.—
Bill No 2228. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 26 dans l'ilet No 106, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Remparts et Bourgogne, mesurant 57 pieds de face à la rue Ursulines sur 89 pieds de profondeur.

WATSON, THOS.—
Bill No 4772. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 162, borné par les rues Septième, Huitième, Chestnut et Camp, mesurant 32 pieds de face à la rue Septième sur 125 pieds de profondeur.

WESTEMAKER, SUC. HENRY—
Bill No 5807. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $60 60
Trois lots ou portions de terre avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 162, borné par les rues Aline, Constance, Laurel et Delachaise, mesurant chaque 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur.

WILNER, SUC. DE JAMES C.—
Bill No 4662. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $56 56
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 105 et 138, borné par les rues Old Magazine, Ste Marie, Constance et Laurel, mesurant 25 pieds de face à la rue Old Magazine sur 110 pieds de profondeur.

WILLIG, JOHN ET ELIZABETH—
Bill No 6062. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $50 50
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'ilet No 204, borné par les rues Berlin, Magasin, Constance et Milan, mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur.

WILKINS, Mme HELEN M.—
Bill No 6191. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $64 64
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 297, borné par les rues Soniat, Chestnut, Coliseé et Robert, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Soniat sur 110 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée de débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

L'avis ordinaire de vingt jours, requis par la loi, a été donné à chacun des contribuables ci-dessus, et leur attention est appelée sur l'avis suivant inscrit dans chacune des notices qui leur ont été remises:

"REMARQUEZ que la description de votre propriété telle qu'elle est donnée dans la présente notice est prise des tableaux d'assessment de l'année 1888.

"La rue soulignée ou la première nommée est celle à laquelle la propriété fait face.

"S'il existe une erreur dans la dite description soit dans le nom, soit dans le nombre ou les limites de l'ilet (square), ou le numéro ou la façade de lots ou de leur mesure, on entreprend vouloir en donner immédiatement avis à ce bureau, et l'erreur sera corrigée conformément à la loi."

APPORTEZ VOS TITRES AVEC VOUS.

W. J. COMERFORD,
Collecteur de Taxes Délinquentes de Ville pour l'année 1888.

L'INDEPENDANCE BELGE,
Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spéciale ment à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.—Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE
Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.
PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.
Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:
17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim.

Avis est ici donné en vertu de l'Art. 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature des projets de lois—(a) créant et établissant un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la ville de la Nouvelle-Orléans et définissant ses pouvoirs; (b) réglant les annonces légales et judiciaires en la paroisse d'Orléans; et (c) amendant les Articles 6, 14 et 20 de l'acte 63 de 1888.
15 avril—15,22,24,29—mai 6,1315

VAPEURS.
Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
LE STEAMER NEW CAMELIA
A partir du 29 avril 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:
Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de....4 h. P. M
RETOUR:
Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M
EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
DIMANCHES et MERCREDIS à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS à l'arrivée du train de 6 h. P. M.
Si le temps et la profondeur de l'eau le permettent.
Prix, par chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points, $1.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue ...
W. G. COYLE & CIE., Agent.
27 mars— No. 47 rue Carondelet.

RED STAR LINE.
Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.
BELGENLAND, Mercredi, 7 mai, à 7.30 A. M.
WESTERNLAND, Mercredi, 14 mai, 2 P. M.
Six heures et demie d'Anvers à Paris.
Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2.50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.
A. M. MOULTON,
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.
La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes (lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 mai
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 17 mai
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 24 mai
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.......$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.......$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 81 Carondelet.
M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.
J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant mercredi, 7 mai, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer HUDSON, Capt. Freeman,
arrivera du quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.
Passage—Cabine........$40
Entrepont........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO,
Rue Carondelet No 43

CHEMINS DE FER.

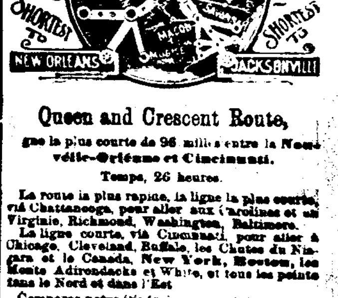

Queen and Crescent Route,
qui la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 26 heures.
La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et la Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.
La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.
Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New-Orléans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.
Départ de la N-Orléans Pacific Express, daily......3 55 pm
San Antonio Express, daily..7:25 am
Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, daily......8.15 am
New Orleans Express, daily..7.45 pm
Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.
J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

Dr J. PAUL BAYON,
DENTISTE,
BUREAU: RUE BOURBON 125.
4 mai—dim mar jeu

FEUILLETON.

Commencé le 24 avril. No 12.

André Laroche

—PAR—

EDOUARD CADOL.

IV

(Suite.)

"Voyons, ce n'est pas admissible un seul instant. Tout cela se complote à son insu. Il y a trois ans à peine, il sautait par la fenêtre pour ne pas la compromettre, après lui avoir fait ses adieux, supposant qu'il serait tué, et il se proposerait aujourd'hui de m'obtenir en mariage?

"Ah ça! pour qui me prend-il? Il ignore sans doute qu'Emma m'a faite confidente de son penchant, de son chagrin. Mais, qu'elle tenue aurait-il devant elle?

"Ainsi le voilà cet amour si pur, qui devait durer éternellement! Non, non, ce n'est pas vrai; il n'est point d'accord avec mon père. C'est le notaire qui imagine cette combinaison, sans cela ce serait à ne savoir plus que penser, ni que croire. Non, encore une fois, il n'oserait pas!

D'ailleurs, elle se rassurait en comptant sur elle-même. Quitte à s'attirer la colère paternelle, elle ne le laisserait pas disposer d'elle contre son gré.

Au surplus, si autoritaire que fût le comte, elle était sa fille. Il ne pouvait se proposer de la sacrifier de gaieté de cœur, la condamner à surmonter ses répugnances, exiger qu'elle fût malheureuse. Sans doute l'exemple d'Emma donnait à réfléchir. Mais Emma s'était-elle associée aux sentiments de son père, l'avait-elle prié, supplié de ne pas lui imposer une union dont, à trop juste raison, elle appréhendait les suites? Nul charme, nul attrait dans la compagnie de son mari. Une vie manquée et écœurante. Non, Emma, intimidée, avait courbé la tête. Qui sait pourtant si ses prières n'eussent pas ébranlé la résolution de M. de Fiézaile?

C'est à quoi Hermance repensa, durant ce dîner du lendemain. Comme elle se retirait chez elle, une fois les invités partis, son père la retint.

—Nous y voilà! se dit-elle.

Elle ne se trompait pas.

—Assieds-toi, fit le comte. J'ai une nouvelle à t'apprendre. Ne t'en doutes-tu pas un peu?

—Peut-être, répondit elle, le cœur serré.

—Il s'agit de M. André Laroche. Tu sais sans doute que l'héritage de son grand-père le fait extrêmement riche. Il a eu une jeunesse studieuse, a beaucoup voyagé, vu, comparé, en sorte qu'il y a en lui l'étoffe d'un homme qui doit conquérir une situation supérieure dans les hautes classes de son pays.

"Or, continua Fiézaile, estimant avoir assez fait de concessions à une enfant dont il n'attendait que de l'obéissance, or, ma fille, tu as pu remarquer ses particulières attentions à ton égard durant la soirée. C'est que tu lui parais avoir les qualités qui conviennent à la femme qu'il désire associer à son avenir.

—Il m'a demandée en mariage?

—Cela ne se fait pas ainsi. Un homme comme lui ne s'expose pas à une démarche qui pourrait rencontrer des difficultés, disons un refus. C'est à Mme Mahulot et à son mari qu'il a fait part de ses dispositions. Ils me les ont communiquées, et après y avoir mûrement pensé j'ai autorisé M. Laroche à se prononcer. Te voilà prévenue.

Sur ce dernier mot, il se levait.

—Prévenue? dit Hermance sous forme interrogative. Me permettez-vous, mon père, de vous demander comment je dois l'entendre?

—Il me semble que cela s'entend de soi.

—Vous avez résolu d'accueillir la demande de M. Laroche?

—Sans doute.

—Et moi?

—Plaît-il?

—Je dis: "et moi?" répéta la jeune fille d'une voix que les larmes troublaient.

Le comte ne la laissa pas poursuivre.

—Mademoiselle, dit-il en le prenant de haut, je suis d'une classe où les pères ont seuls le soin de la direction de la famille. Je vous ai fait élever dans les principes qui distinguent notre caste du commun, et—je suis fâché d'avoir à vous le rappeler—le devoir des enfants est de s'en rapporter à la prudence comme à la tendresse de leurs parents.

"C'est vous faire sentir que votre: "Et moi" est inconvenant et me blesse. Il suffit que j'aie examiné toutes choses pour que vous ayez pleine confiance. Il en sera donc selon ma décision, car je ne suppose pas que vous ayez la hardiesse de résister à mes conseils ou, s'il le faut, à mes ordres.

—Vos ordres? s'écria la jeune fille, emportée par le désespoir. Ma sœur s'y est soumise, et sa vie est une désolation.

—Vous dites? fit le comte outré, en avançant d'un pas.

—Ah! mon père, je ne vous apprends rien. Vous savez qui est le mari d'Emma; tout le premier vous avez sujet de vous en plaindre.

—Taisez-vous! Je vous défends d'émettre une opinion qui équivaut à un manque de respect. Entre mes filles et moi, il n'y a qu'une loi: ma volonté. Et je vous trouve bien osée d'épiloguer sur mes actes. Brisons là! Je me suis engagé à vous unir à M. André Laroche; tenez-vous-le pour dit et que jamais un mot ne sorte de votre bouche à mon adresse là-dessus!

C'était trop! il croyait écraser Hermance. Il produisait l'effet contraire, en passant les bornes. Bon, si elle eût ignoré qu'en l'épousant, André après Riva, donnait reçu du bien que feue Mme de Fiézaile avait laissé à ses enfants. Le respect filial chancela, en y repensant, et les dents serrées elle se redressa.

—Ainsi, fit-elle nettement, je ne suis donc pas un être de Dieu? Je suis une chose, un objet, dont on dispose, fût-ce contre son gré? Eh bien! puisque vous m'y forcez, je résiste, mon père.

—Vous me bravez; vous m'insultez? cria le comte, furieux, et surtout épouvanté à la perspective de la rupture d'une "affaire" qui l'exonérait de son passif et rétablissait sa fortune.

—Je ne vous brave pas; je ne vous insulte pas, répliqua Hermance en fondant en larmes.

"Tenez, continua-t-elle en tombant à genoux, je vous conjure, je vous implore. Je ne songe pas à me marier; je n'y ai pas encore songé. Je n'ai rien contre telle ou telle personne; mais j'ai peur. L'intérieur d'Emma me déconcerte. Laissez moi, par grâce, permettez-moi de dominer la terreur que votre décision me cause. Mon père, mon père, ayez pitié de moi!....

Fiézaile estima qu'elle faiblissait, et qu'il fallait redoubler d'autorité pour la vaincre.

—Vous êtes ridicule. Où allez-vous chercher ces grands mots de théâtre? Relevez-vous et gardez une posture plus décente; la posture qui seule convient à une demoiselle de Fiézaile. Je veux oublier un écart qui, s'il se renouvelait, me forcerait à vous traiter en fille indigne; ce à quoi je ne manquerais pas. Rentrez dans votre chambre et restez sur ce que je vous ai dit: ma volonté domine ici, et dussé-je vous briser, vous m'obéirez.

Vous secouez la tête? fit-il hors de lui en avançant de nouveau sur elle, menaçant.

Elle leva sur elle des yeux très calmes et doux.

—Frappez-moi, dit-elle, mais ne comptez pas me contraindre à me lier à un inconnu.

—Et que ferez-vous, insolente? Vous affronterez un scandale public? Je vous en défie!

Du même ton doux, mais empreint d'une fermeté saisissante:

—Je me tuerai! dit-elle tranquillement.

Cette fois, Fiézaile, ivre de dépit plus encore que de colère, leva la main sur sa fille. Mais un éclair de bon sens lui démontra qu'il faisait fausse route avec cette enfant, en qui il se reconnaissait, à son plus grand déplaisir—car c'est de règle: rien ne nous déplaît tant que notre caractère chez les autres.

Il comprit qu'il n'obtiendrait rien en ce moment et faisant volte face, il sortit brusquement du salon.

C'est que le sang-froid lui était revenu. Sa sortie muette équivalait à une habileté. Il laissait tout en suspens. Sa fille pouvait espérer l'avoir découragé. Elle ne s'abandonnerait donc pas à un acte extrême.

Cependant il ne se dégageait pas du souci qui le tenait. Ce qui primait tout en lui, à cet instant, c'était la surprise. Qui se serait douté d'une énergie pareille chez cette Hermance, en qui, faute de s'y être intéressé, il ne voyait qu'une sorte de gamine, jusque-là facile et maniable?

—La proposition de devenir une "madame" va l'enchanter, pensait-il.

Et puis!.... Il fallait en rabattre!

—Mais voyons! se dit-il encore, quand il est rentré chez lui, après sa scène avec Hermance; voyons, est-elle capable d'exécuter sa menace? C'est bien gros! Qui sait pourtant!.... Un coup de tête!...

Malgré lui, il en frissonna. Non que la fibre paternelle fût le moins du monde sensible. Mais quel effet, dans le public! La fille d'un homme resté en vue, malgré sa déchéance, se suicider! On voudrait savoir pourquoi. Et on le saurait, quoi qu'il fît. Tout se sait! Les domestiques ne se gênent pas pour raconter ce qui se passe chez leurs maîtres.

Eh bien! ce n'était pas encore cela qui l'atterrait le plus. Hermance morte, que devenait-il lui? Mal avec son gendre, celui-ci réclamerait l'héritage de la petite, au nom de sa femme. De son côté, le prétendu André Laroche, n'ayant plus de raisons à ses libéralités, poursuivrait la restitution des sommes empruntées à l'armateur américain.

Et puis, et puis.... Comment vivre ensuite? Exiger une pension de sa fille aînée? On n'y arriverait que par un procès, et que ne mettrait-on pas sur le tapis! Encore bien qu'il n'obtiendrait que de maigres subsides, la ration congrue. Piètre, pauvre, vieux, il aurait l'air d'un escroc qui n'a pas réussi.

Ah! mais non! Il ne voulait pas être pauvre, cet homme-là! Ce n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut avoir été élevé à ça, tout petit; aussi fallait-il qu'à toute force Hermance épousât Laroche!

Seulement, il convenait de s'y prendre autrement; ne pas la brusquer, surtout. En dépit de sa petite tête, c'était une "tendre" après tout. Il la prendrait par les sentiments. Il la prierait, la conjurerait, l'implorerait, comme elle avait fait tout à l'heure. Voyez-vous l'effet! Lui, avec ses cheveux blancs, verser des larmes! Pourquoi pas? S'en méfierait-elle, si, à bout de ressource, il lui confessait sa situation, lui montrait la misère qui l'attendait, le guettait; misère aggravée de la réprobation générale?

Ce serait dur!.... Ah! tant pis! pourvu qu'elle cédât. Et elle céderait, parce qu'à son tour, il la menacerait d'en finir. Hermance accepter la responsabilité de la fin tragique de son père? Non, elle céderait je vous dis, et.... il ne serait pas pauvre.

Mais on n'en était pas encore à ce point extrême. Avant tout, il fallait rassurer cette fille ombrageuse.

Au fond, il en était humilié.

—Quelle misère!.... se disait-il. Elles ne m'aiment pas ces enfants-là. A quoi ça tient-il?......

Il ne chercha pas longtemps; plus pressé de combiner un plan de conduite, qui assouplit Hermance. Il y pensa en se couchant.

Dès le lendemain matin, il commença de jouer sa comédie. C'est d'un visage attristé qu'il parut au déjeuner. Sa fille avait les traits tirés; lui aussi! Sa fille ne mangeait point; lui non plus. Elle se taisait; lui, pas un mot!....

Elle hasarda:

—Seriez-vous indisposé, mon père?

—Du tout.

—Mais....

—Ne vous inquiétez pas de moi.

Le café pris, il se leva et gagna son cabinet. Hermance avait envie de le retenir. Elle n'osa. Mais seule, dans cette salle à manger, elle laissa couler la larme qui perlait à ses paupières.

Elle se reprochait maintenant, non ce qu'elle avait dit; non sa résistance à épouser celui que sa sœur avait aimé; là-dessus, elle restait inébranlable; mais elle se reprochait d'avoir laissé le respect s'entamer dans sa conscience.

Elle se rappelait la belle légende des enfants de Noé, couvrant leur père ivre, en détournant la vue. Elle avait péché, elle s'était manqué à elle-même, en portant un jugement sur celui, quel qu'il fût, à qui elle devait le jour.

Après un moment, elle ne put y tenir, et le cœur gonflé, elle se dirigea vers le cabinet du comte.

Timidement elle frappa.

Un sourire plissa les lèvres de Fiézaile.

—Elle y vient! pensa-t-il.

Sur sa permission, Hermance ouvrit la porte.

—Que voulez-vous? demanda-t-il d'un ton dolent.

—Vous demander pardon, mon père, dit-elle en s'agenouillant contre le bras de son fauteuil.

Il garda un moment le silence, puis se penchant lentement, il l'embrassa au front, la relevant, la faisant asseoir en face de lui.

—Ne pleurez plus, dit-il avec bonté. C'est oublié maintenant, et c'était déjà pardonné hier soir, quand la colère s'est dissipée.

"Il y a de ma faute, ajouta-t-il en l'interrompant. Je me suis emporté. J'ai eu tort. Vous êtes une jeune personne et non plus une enfant. Je l'ai oublié; de là le malentendu.

"Oui, malentendu, appuya-t-il, et votre démarche me permet de le dissiper. Vous avez cru que je m'arrogeais des droits excessifs; j'ai cru, moi, que vous me les contestiez tous. Si j'avais su garder mon sang-froid, comme mon âge et ma dignité me le commandaient, tout se serait éclairci d'un mot.

"Soyez-en certaine, Hermance, il n'entre pas dans mes idées de vous faire agréer qui ne vous plairait pas. Et, incidemment, si votre sœur m'avait représenté que M. de Riva n'avait pas sa sympathie, ce mariage, que j'ai des raisons de regretter, eût été rompu. Mais elle n'a rien dit, et je le déplore. Il n'en sera pas de même pour vous, ma fille. Vous prononcerez en dernier ressort.

"Toutefois, pensant vous satisfaire, j'ai accueilli des ouvertures et je ne saurais manquer à des tiers en brusquant un refus que, jusqu'ici, rien ne légitimerait. Je vous demande de recevoir convenablement ce jeune homme s'il doit continuer de vous fréquenter; qui sait si le temps ne vous fera pas revenir sur une première impression! Je ne préjuge rien, se hâta-t-il d'ajouter. Vous êtes libre de vos affections dans la mesure des convenances.

"Mais, vois-tu, ma fille, reprit-il avec une nuance de prière, ne retombons jamais dans un pareil débat. Je deviens âgé. Hermance, les événements m'ont éprouvé, épargne le chagrin à ton père!

Il lui avait tendu la main. La jeune fille très émue la saisit et y posa les lèvres.

—Toi! fit le comte quand elle l'eut quitté, toi, ma belle demoiselle, tu seras Mme Laroche, ou j'y perdrai mon nom!

V

Sur les murs de Cannes, s'étalaient depuis l'avant-veille, de grandes affiches jaunes. On y lisait:

THEATRE UNIVERSEL
Direction de M. Lamoussade
Ce soir, 8 novembre 1874,
avec la permission des autorités communales
NOTRE-DAME DE PARIS
Tiré du chef-d'œuvre de notre immortel poète
VICTOR HUGO!

Puis venait le détail de la distribution finissant par:

Le rôle de Quasimodo sera tenu
par M. LAMOUSSADE.

Sans doute, les lettres qui formaient ce nom de Lamoussade n'étaient pas aussi *capitales* que celles de Victor Hugo, mais peu s'en fallait.

C'est qu'aussi, l'ancien sous-officier de chasseurs s'était taillé un triomphe dans ce rôle. Peut-être les auteurs de la pièce n'eussent-ils pas tout à fait approuvé le caractère qu'il donnait au personnage; pas moins Lamoussade, ou plutôt Lucas, s'y faisait applaudir avec frénésie tout le long de l'ouvrage.

Il est vrai que, grâce à ce qu'il appelait les coupures intelligentes, il n'y en avait plus que pour lui à peu près. Tout le temps en scène, faisant rire à se tordre, tandis que la Esmeralda, Phébus et les autres, étaient réduits à quelques répliques qui les ravalaient à l'emploi de figurants. Victor Hugo eût été bien étonné de voir représenter cette pièce. On l'a dit: en quarante, quarante-cinq minutes au plus, quand on *s'agitait*, la troupe vous abattait le spectacle, de façon à le recommencer, un quart d'heure après, pour la plus grande satisfaction d'un public de plus en plus idolâtre.

Cependant le tarif des places était si peu élevé que l'entrepreneur n'y gagnait pas lourd. Aussi s'appliquait-il à diminuer le plus possible les frais généraux. Et voilà bien pourquoi, mettant la main à la pâte, il collait ses affiches lui-même.

Après y avoir satisfait dans les quartiers populeux de la petite ville, il hésita à en poser dans le centre élégant. On la lirait, mais qui viendrait à la représentation? Bah! Que sait-on? Il y a des gens parisiens que les baraques foraines amusent. Quelques étrangers seraient peut être attirés par le nom de Victor Hugo. Allons!....

Et traînant son pot à colle, son paquet d'affiches retenu sur le ventre, par son tablier relevé, il s'achemina vers la promenade des Anglais en sifflant une fanfare de régiment.

Déjà quelques groupes au bord de la mer. Le soleil en son éclat réchauffait l'atmosphère. On se promenait en causant, en fumant. Sur des chaises, certains "faisaient le lézard", assis en cercle autour de quelques dames frileuses, qui, peu à peu, écartaient la pelisse dont elles s'étaient entourées pour venir.

Lucas les regardait, balançant de nouveau à annoncer son spectacle à cet endroit.

[*A continuer.*]

Un joli mot du Pape Léon XIII, rapporté par le *XIXe Siècle*.

Il offrait, un jour, du tabac à un cardinal qui était venu lui rendre visite. Le cardinal refusa, en ajoutant qu'il n'avait pas ce vice.

—Ce n'est pas un vice, répliqua le Pape, car, si c'en était un.... vous l'auriez!